

Je pense que c'est nécessaire de le savoir, car le grand danger qui menace le monde libre en ce moment provient de ce que les hommes se sentent traités injustement et négligés parce que le capitalisme n'a pas su comprendre qu'il ne suffit pas que l'entreprise soit libre, mais qu'elle doit être à la hauteur de ses responsabilités.

J'aimerais qu'on insiste davantage sur la formation scientifique dans nos écoles, surtout dans nos collèges commerciaux, car si les employeurs étaient plus au courant des forces de la nature, je pense qu'ils comprendraient mieux les êtres humains et les répercussions que leurs actes peuvent avoir chez eux.

Si j'ai formulé ces observations, monsieur l'Orateur, c'est parce que ce bill me place dans une situation un peu spéciale. Quant au principe dont il s'inspire, personne ne peut s'y opposer; il va sans dire que je l'appuie sincèrement. D'autre part, je me demande si c'est bien la meilleure façon de régler ce problème. Le Parlement du Canada devrait avoir comme objectif d'établir au Canada un régime d'entreprise libre, à la hauteur de ses responsabilités. Comment pouvons-nous y parvenir si le gouvernement doit toujours intervenir dans ces questions et assumer des responsabilités qui appartiennent essentiellement aux individus. Il serait certes de beaucoup préférable que chaque employeur agisse comme il convient, non pas parce que la loi l'y oblige, mais parce que c'est la décision qui s'impose. S'il en était ainsi, ce genre de mesure législative serait inutile.

J'aimerais que le ministre du Travail (M. Gregg) songe à instituer au sein de son ministère les rouages nécessaires,—il les a peut-être déjà,—pour étudier des problèmes comme celui-ci, afin que nous puissions savoir exactement combien d'employeurs ne traitent pas leurs employés équitablement et les raisons pour lesquelles ils agissent de cette façon. Il faudrait aussi établir un service en vue de les aider à agir comme il convient. S'il s'agit clairement d'une question d'administration ou d'efficacité, alors il serait plus utile que nous fournissions à l'industrie en question l'aide nécessaire, afin qu'elle puisse agir comme il convient simplement parce qu'elle comprend que la chose s'impose.

Il me semble que notre époque se fait illusion sur deux points. On s'imagine que la nature humaine ne peut pas changer. Des centaines de milliers d'êtres humains peuvent nous prouver que cette idée est fautive. Partout dans le monde, on peut trouver mille preuves que la nature humaine peut changer et qu'elle évoluera même beaucoup plus rapidement de son propre gré que par la contrainte de mesures législatives.

[M. Carter.]

La deuxième grave erreur de notre temps c'est que les maux sociaux actuels peuvent être combattus par un régime plus étendu de justice sociale, une meilleure instruction et un partage plus équitable des richesses, même s'il faut à ces fins recourir à la contrainte. A mon avis, le remède n'est pas là. Nous ne pouvons obéir à toutes les lois actuelles et la seule solution possible c'est de trouver le remède à nos propres faiblesses. Autrement, l'humanité tombera d'une crise dans une autre jusqu'à l'établissement d'une dictature sans loi.

Par conséquent, en nous attaquant à un problème social comme celui-là, nous devons savoir exactement en quoi il consiste et recueillir tous les renseignements nécessaires. Dans le cas qui nous occupe, il faut savoir combien d'employeurs et d'employés sont en cause et quelles sont les raisons pour lesquelles on ne recourt pas aux méthodes qu'exige, selon nous, la justice sociale la plus élémentaire. Je voudrais que l'examen de cette mesure fût retardé jusqu'à ce que le ministre du Travail ait eu l'occasion de faire ce relevé et de recueillir ces renseignements et jusqu'à ce qu'il ait pu étudier plus à fond les moyens d'en arriver à une solution plus juste que l'adoption d'une nouvelle loi.

Ces mesures qui empiètent graduellement sur la liberté du particulier et la limitent de plus en plus finiront par aller à l'encontre du but qu'on recherche car, à mon avis, la solution se trouve du côté de l'initiative. Il s'agit d'appliquer la démocratie à l'industrie et à l'économie; je ne vois pas comment nous pouvons préserver la démocratie en nuisant à la liberté.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur suppléant: Si l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si j'ai bien compté, neuf députés ont pris part au débat sur la motion de deuxième lecture. J'en suis encouragé car sept de ces neuf députés se sont prononcés en faveur du projet de loi ou, du moins, en ont approuvé le principe. Un huitième, l'honorable député qui vient de reprendre son siège, ne peut se résoudre à croire que les lois peuvent confirmer les droits de la population; néanmoins, il est quand même en faveur du principe dont s'inspire le projet de loi, c'est-à-dire en faveur de deux semaines de vacances payées après une année de service.

Voilà donc ce que pensent huit des députés qui ont pris la parole. Il n'en reste qu'un mais, évidemment, c'est un personnage très important, le ministre du Travail (M. Gregg).